Cinquante quatrième année. - N° 196 A Jeudi 8 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1246

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

829 767 946 RCS Rouen.
WBI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 17, Rue de la Croix des Baons, 76970 Ectot-lès-Baons.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion : aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bois-Guillaume (76), du 30 septembre 2020, la société WBI, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 17 rue de la Croix des Baons 76970 Ectot les Baons, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 829 767 946 et la société INGETEC GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 768 750 euros, ayant son siège social 16 rue de l'Etang 76970 Motteville, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 507 489 359, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société WBI par la société INGETEC GROUPE. La société WBI ferait apport à la société INGETEC GROUPE de la totalité de son actif corrigé, soit 739 208 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 244 760 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 494 448 euros. En rémunération de cet apport net, 205 000 actions nouvelles de 3,75 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société INGETEC GROUPE à titre d'augmentation de son capital social de 768 750 euros. Toutefois, la société WBI est propriétaire de 205 000 actions de la société INGETEC GROUPE, de sorte que si la fusion se réalise, cette dernière recevra 205 000 actions de ses propres actions. En conséquence, si la fusion se réalise, la société INGETEC GROUPE procédera immédiatement aprqs l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 205 000 actions qu'elle détiendra dans son propre capital au résultat de la fusion, lesdites actions étant annulées. La différence entre la valeur d'apport des 205 000 actions de la société INGETEC GROUPE détenues par la société WBI au résultat de la fusion, soit 494 386 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 205 000 actions , soit 768 750 euros, différence égale à 274 364 euros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 274 301,80 euros. Il résultera de l'opération un boni de fusion de 62,20 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 205 actions de la société INGETEC GROUPE pour 1 action de la société WBI. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2020, d'un point de vue

comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société WBI depuis le 1er avril 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société INGETEC GROUPE. La société WBI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Rouen au nom des deux sociétés, le 05 octobre 2020..

